UNIVERSITE D'AMIENS	Référence GALAXIE : 4635

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	0716
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	04-Science politique
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	METHODES QUANTITATIVES DANS L'ANALYSE DU POLITIQUE
Job profile :	QUANTITATIVE METHODS IN POLICY ANALYSIS
Research fields EURAXESS :	Political sciences
Implantation du poste :	0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS
Localisation :	POLE UNIVERSITAIRE CATHEDRALE
Code postal de la localisation :	80027
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	DEPOT SUR GALAXIE Cf INFRA INF. COMPLEMENTAIRES XXXXX - X
Contact administratif : **N° de téléphone :** **N° de Fax :** **Email :**	PHILIPPE PENTIER RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.72.29 03.22.82.70.14 Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2023
Mots-clés :	
Profil enseignement : **Composante ou UFR :** **Référence UFR :**	 METHODES QUANTITATIVES DANS L'ANALYSE DU POLITIQUE UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR7319 (201220282Y) - Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales - UMR CNRS 7319
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

UNIVERSITE D'AMIENS Poste n° 04 MCF 0716	

Numéro dans le SI local : **Corps : (MCF ou PR)** **Article** **Section 1** **Section 2** **Section 3 :** **Profil :** **Job profile :** **Research fields EURAXESS :** **Implantation du poste :** **Localisation :** **Code postal de la localisation :** **Etat du poste : (V ou SV)**	Maître de conférences. 26-I-1° Section 04. Méthodes quantitatives dans l'analyse du politique. V
Contact administratif : **N° de téléphone :**	PHILIPPE PENTIER RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28
Mots-clés : (1)	Méthodes quantitatives et élections/personnels politiques/organisations politiques/ou action publique.
Profil enseignement : **Composante ou UFR :** **Référence UFR :**	Méthodes quantitatives dans l'analyse du politique.
Profil recherche : **Laboratoire :**	Méthodes quantitatives, comportements électoraux, rapports sociaux, engagements.

(1) Cette rubrique est limitée à 5 mots clés maximum n'excédant pas 60 caractères chacun.

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

Informations Complémentaires

Job profile : *brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.*

Université de Picardie, UFR Droit et science politique (Amiens), research assistant professor specialized in Political science (political analysis mainly). Please contact Myriam AIT AOUDIA (myriam.aitaoudia@u-picardie.fr)

Research file : Sociology of elections, political organizations and mobilizations.

Enseignement :

Profil : Méthodes quantitatives dans l'analyse du politique.

La personne recrutée assurera des enseignements en méthodes quantitatives. Elle participera activement au renforcement de cette offre d'enseignement en Licence et en Master dans les domaines des organisations et des comportements politiques.

Elle assurera également des enseignements fondamentaux et spécialisés en science politique dans l'un des domaines suivants : élections, organisations politiques, personnels politiques, ou action publique.

Elle assurera au moins deux enseignements de niveau Licence (dont un cours magistral avec réalisation de la fiche de TD) et encadrera des mémoires et des stages de Master.

Mots-clés Enseignement : Méthodes quantitatives et élections/personnels politiques/organisations politiques/ou action publique.

Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées :

Le profil recherché renvoie à des attentes fortes de l'établissement concernant à la fois les activités pédagogiques, le travail d'encadrement, la participation aux responsabilités collectives et la qualité des activités de recherche en lien avec le laboratoire de rattachement.

La personne recrutée participera de façon active à la vie collective du département et sera amenée à prendre à terme la responsabilité d'une année de formation.

Lieu(x) d'exercice : Amiens.

UFR Département d'enseignement :
UFR de droit et de science politique.

Nom directeur Département :
Myriam Aït-Aoudia

Email directeur de Département :
myriam.aitaoudia@u-picardie.fr

URL Dépt. :

Recherche :

Profil : Sociologie des élections, des organisations politiques et des mobilisations.

Mots clefs : méthodes quantitatives, comportements électoraux, rapports sociaux, engagements.

Responsabilités scientifiques :

Le-la candidat-e recruté-e participera aux activités de recherche de l'Axe 2 « Rapports sociaux, socialisations et politisations » où il-elle développera des travaux dans le champ de la sociologie des élections, des organisations politiques et des mobilisations. Il-elle pourra également inscrire ses travaux dans l'axe transversal « Genre » du CURAPP-ESS, Le.la candidate devra montrer des capacités de dialogues interdisciplinaires avec les autres disciplines du laboratoire (droit, sociologie, démographie, sciences de l'éducation, philosophie).

Le-la candidat.e prendra sa part des responsabilités dans l'animation de la recherche et dans la représentation auprès des instances. Il est attendu que le-la candidate monte des projets de recherche d'envergure nationale et/ou internationale mais également qu'il ou elle participe à des projets de recherche collectifs portés par le laboratoire.

Lieu(x) d'exercice : Amiens, CURAPP-ESS

Nom de la directrice de l' unité de recherche : Nathalie Le Bouteillec
Tel directeur unité de recherche :
Email directrice unité de recherche : : nathalie.lebouteillec@u-picardie.fr

URL unité de recherche : www.u-picardie.fr/CURAPP

Descriptif unité de recherche (projet scientifique) :
Orienté à l'origine vers l'étude des fonctions de l'État dans les sociétés contemporaines, le Centre Universitaire de Recherches sur l'Action publique et le Politique, Épistémologie et Sciences Sociales couvre désormais un vaste ensemble de recherches en science politique et en sciences sociales. Elles vont de l'étude des échelles de l'action publique (du niveau local au niveau mondial) à celle des formes de politisation, en passant par l'analyse de la production et des usages sociaux des savoirs et des normes.

Le CURAPP-ESS (UMR 7319) relève des sections CNRS 40 (Politique, pouvoir, organisation), 36 (Sociologie, normes et règles) et 35 (Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts). L'équipe est composée d'universitaires, de chercheurs CNRS, de doctorants et d'ingénieurs en science politique, droit, science de l'éducation, sociologie et philosophie.

Descriptif projet (axe(s) dans lequel l'enseignant chercheur est susceptible de s'intégrer) :

Axe 2 : Les recherches menées dans le deuxième axe du laboratoire ont comme dénominateur commun de saisir les rapports politiques au monde social d'individus ou de groupes

inégalement politisés.
Ces rapports sont d'abord des rapports à la politique. Les recherches regroupées dans le premier sous-axe portent avant tout sur le vote et la participation politique. En outre, ces expérimentations conduisent à s'arrêter plus spécifiquement sur certains univers dont les particularités paraissent contribuer fortement à forger ces rapports ordinaires à la politique. Il en va ainsi du monde du travail autour duquel se rassemblent les recherches du deuxième sous-axe. Cette acception large du politique appelle dès lors à étudier et analyser ces rapports politiques au monde social aussi via des objets ou des terrains a priori distants du champ politique. Les recherches regroupées au sein du sous-axe 3 se donnent ainsi les moyens de saisir comment ces rapports politiques, éthico-pratiques, au monde social se trouvent sans cesse (re)travaillés et (re)définis dans des rapports sociaux (de classe, de genre, de racialisation, de génération), au fil de l'existence et dans de multiples univers (famille, école, institutions, etc.).

Axe Transversal Genre : L'axe de recherche transversal « genre » réunit et fait dialoguer les recherches du laboratoire recourant à cette grille de lecture analytique. Il est destiné à créer des synergies entre les recherches menées dans les trois axes thématiques du CURAPP-ESS. Le sous-axe « Familles, socialisation et morale » est consacré à la socialisation de genre (dans l'univers familial, scolaire, universitaire, professionnel) et à ses effets. Le sous-axe « Institutions, politisation et sexualités » porte sur l'analyse des politiques publiques, des processus de politisation et de formation des opinions politiques, du militantisme du point de vue du genre. Le troisième ensemble de recherches « littérature, care et représentations » a pour but d'étudier le rôle joué par la littérature moderne dans l'affirmation des valeurs féministes et la critique des injonctions patriarcales. Enfin le dernier sous-axe porte sur l'épistémologie des études de genre.

NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 6 février 2023 (JO n° 041 du 17 février 2023)

Le dossier de candidature est dématérialisé ;

L'attention des candidate(s) est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application GALAXIE AVANT la date de clôture des candidatures.

- Le dossier de candidature au titre **du recrutement (article 26-I-1°)** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 7** de l'arrêté du 6 février 2023

-une pièce d'identité avec photographie ;

-une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;(c'est-à-dire copie du diplôme de doctorat ou attestation provisoire en attente du diplôme)

-une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;

-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition sans excéder six documents.

Point de vigilance : l’arrêté du 6 février 2023 limite à 6 documents

-le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant.

Au cas où le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, produire une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Dans l’hypothèse où le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il convient de produire une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique est obligatoire et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

- Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l’article 8** de l’arrêté du 6 février 2023

  -une pièce d'identité avec photographie ;

  -une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le / la candidat-e permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou le cas échéant l’accord du chef d'établissement pour l’*exeat* si la condition de durée des fonctions n’est pas remplie

-une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu’il / elle a l'intention de présenter à l'audition ;

-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il / elle a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ;

Point de vigilance : l’arrêté du 6 février 2023 limite à 6 documents

Les maîtres de conférences séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :

-s'ils sont mariés, le livret de famille ;

-s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné accompagné **de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune** et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

-s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

-une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les maîtres de conférences en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le / la candidat(e) atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique est obligatoire et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

• Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 10** de l'arrêté du 6 février 2023

-une pièce d'identité avec photographie ;

-une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;

-une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il / elle a l'intention de présenter à l'audition ;

-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ;

Point de vigilance : l'arrêté du 6 février 2023 limite à 6 documents

- A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des **catégories 1° à 6° de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984** et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret, le diplôme et le rapport de soutenance, ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le / la candidat(e) n'est plus en possession du rapport de soutenance, il /elle produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document ;

- En outre, pour les candidat(e)s mentionné(e)s au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé (*candidat(e)s appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférences*), l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'Etat ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, le rapport de soutenance du diplôme détenu doivent être transmises.

Les candidats-es séparé-es pour des raisons professionnelles de leur conjoint-e et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :

-s'ils sont mariés, le livret de famille ;

-s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de **la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune** et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

-s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

-une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique est obligatoire et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

ATTENTION

Début de l'enregistrement des **candidatures** aux postes et du dépôt des documents en version numérique sur l'application GALAXIE.	**23 février 2023,** 10 heures, heure de Paris
Date et heure limite de l'enregistrement des candidatures et du dépôt **des documents dématérialisés** sur GALAXIE	**30 mars 2023,** 16 heures, heure de Paris